

 **Colombie**

# Recommandations pour le dialogue avec les autorités autochtones traditionnelles du peuple Wayúu

Document rédigé par : Claudia Patricia Pinzón Moreno, responsable humanitaire en Colombie (Oxfam Intermón) ; Ana Flor Ipuana Epieyu, responsable de la mobilisation de la communauté pour la réponse d'urgence (Oxfam Intermón) et leader communautaire de La Guajira

## En ce qui concerne le dialogue avec les autorités autochtones traditionnelles du peuple Wayúu, les recommandations suivantes ont été émises :

1. Commencer par identifier les autorités autochtones traditionnelles reconnues et respectées par les communautés, ainsi que les leaders pouvant faciliter le dialogue, de façon à réaliser une consultation initiale. Demander les autorisations d'entrée sur le territoire et chercher à savoir quel est leur intérêt pour les actions prévues.
2. Respecter les procédures et délais internes en matière de consultations et de permis d'entrée sur le territoire. Ce sont les autorités autochtones qui convoquent les membres de leur clan (personnellement ou par le biais d'un palabrero et des leaders communautaires) afin de les informer de la consultation qui va avoir lieu et de sa finalité. La communauté évalue les impacts des projets et décide de leur viabilité.
3. Contacter préalablement l'autorité ou le ou la leader communautaire par téléphone afin de les consulter sur la disponibilité des services de soin dans la communauté et de définir une date, un lieu et une heure pour la présentation de propositions et le travail de concertation. Expliquer qu'il est important de pouvoir compter sur les structures de protection existantes au sein de la communauté.
4. Faire preuve de ponctualité et respecter la date et l'heure convenues (les membres de la communauté n'aiment pas attendre). Il s'agit là d'un principe basé sur le respect devant être observé par toutes les équipes d'Oxfam.
5. Pour le peuple Wayúu, la parole et la confiance constituent des éléments fondamentaux fondés sur le respect et la dignité de l'être humain, la culture et le territoire. Ces deux éléments établissent des normes pour la relation entre les alijunas (personnes non autochtones) et les communautés en tant que groupe. Ils jettent les bases d'un développement harmonieux des activités effectuées sur le territoire, basées sur la transparence et la crédibilité. En tenant compte de cela, nous devons faire ce qui a été convenu avec les communautés.

---

1 Au sein du peuple Wayúu, le *pütchipü* ou *pütche'ejachi* (« celui qui porte les mots ») ou *palabrero*, en espagnol, est la personne qui résout généralement les conflits internes dans la communauté. Le *palabrero* est toujours un homme.

6. Comme le veut la tradition, toute réunion avec les communautés commence autour d'un café servi par les femmes afin de souhaiter la bienvenue aux invité-es. Dans le cadre des protocoles de biosécurité actuels, il convient de commencer par expliquer les changements intervenant dans les dynamiques relationnelles, en insistant toujours sur la reconnaissance des pratiques culturelles et le respect pour ces dernières. Il convient en outre de donner un exemple des nouvelles formes d'interactions et les raisons pour lesquelles, par exemple, le personnel ne pourra consommer aucun aliment ni aucune boisson afin d'éviter la propagation de la COVID-19.
7. Il est conseillé de collaborer avec une personne wayúu parlant la langue locale (le Wayúu ou wayuunaiki) qui pourra traduire et faciliter le dialogue interculturel en faveur d'une construction collective des apprentissages tenant compte des sensibilités ethniques.
8. Si la communauté fait face à un décès (veillée funèbre), reporter les activités prévues pour ce jour car le décès d'un-e membre de la communauté est considéré comme un événement important et sacré de la culture Wayúu.
9. S'informer au préalable auprès des communautés sur l'existence de conflits entre les clans et annuler ou reprogrammer les activités en cas de conflits imminents sur le territoire.
10. La gestion des informations est très importante pour les communautés. C'est pourquoi il est recommandé de **faire preuve de clarté et de précision sur ce que nous allons faire**. Il faut répondre de manière suffisamment détaillée, en faisant preuve de responsabilité et de respect, avec un langage simple, inclusif et tenant compte des sensibilités ethniques, à toutes les questions permettant aux personnes de la communauté de comprendre et d'exprimer leur consentement quant au projet.

Par exemple :

- **Qu'est-ce que** nous allons faire ?
  - **Où** allons-nous le faire ?
  - **Comment** allons-nous le faire ?
  - **Qui** va le faire ?
  - **Quand** allons-nous le faire ? (Quand les activités vont-elles commencer et se terminer ?)
  - **Pourquoi** allons-nous le faire ?
  - **Pour qui** allons-nous le faire ?
11. Il convient de toujours respecter les processus de la consultation initiale et les dialogues participatifs pour la concertation, le suivi, le contrôle et la redevabilité. Il faut pour cela définir des mécanismes de dialogue et de retours de la communauté, reflétant les méthodes locales de régulation sociale et de droit, en coordination avec les mécanismes occidentaux ancrés dans les règles de protection des droits humains.